

Cahier de doléances du Tiers État de Saint-Martin-au-Bosc (Eure)

Très humbles et respectueuses doléances et remontrances des habitants de la paroisse de Saint Martin au Bosq¹, élection de Gisors pour être porté par leurs députés à l'assemblée du bailliage dudit Gisors.

Si les habitants de la paroisse de Saint Martin au Bosq ont bien compris les intentions bienfaisantes de Sa Majesté ils sont ~~infiniment persuadés~~ intimement persuadés, que tout ce qui a rapport à une perception économique d'impositions est le but principal auquel il aspire, en désirant rétablir les finances, il désire aussi que ses peuples soient s'il se peut moins foulés, cette preuve de sa bonté est reçu avec la plus vive reconnaissance de la part ses susdits habitants et pour mettre en exécution les volontés du monarque ils se sont appliqués avec ardeur à découvrir ce qui peut contribuer au bien général, et ils estiment,

Premièrement ; que la suppression totale des aydes et gabelles est de nécessité ; lorsque ces impositions ont été établies, le *législateur n'a*² eue d'autres vues que les besoins de l'État et n'a pas eue l'intention qu'elle rendit le peuple malheureux et soumis despotiquement à une compagnie de financier intraitable et dur qui ne cherche d'autres moyens que de s'enrichir aux dépends de la sueur et du travail des malheureux. Si Sa Majesté daignoit jeter un coup d'œil ou se laisser instruire des manœuvres criminelles que les substituts ou commis des fermiers généraux, régisseurs et autres, mettent en usage pour harceler et fatiguer le malheureux afin de l'intimider et en tirer de l'argent qui est le but principal auquel ils aspirent, il en seroit certainement ému. On entrera pas dans un plus long détail sur les abus qui règnent dans la manière de percevoir. Si le malheur des tems oblige à conserver ces sortes de perceptions, on peut espérer que l'on mettra des entraves aux entreprises hardies que ce permettent les suppôts des Fermes ; on pourroit aussi mettre beaucoup plus d'économie dans la manière de régir en supprimant quantités de directions d'aydes, recettes de greniers à sel et autres employs. Le vœu général est qu'un autre droit remplace ces impositions ; s'il étoit dirigé avec moins de frais pour en faire le recouvrement, il opéreroit toujours deux grands biens qui sont la tranquillité du public qui n'aurois pas toujours à supporter la fierté des percepteurs, et la rentrée de tout avec moins de frais.

Deuxièmement Si le désir d'un impôt unique n'a pas lieu on croit voir un moyen d'économies si l'argent des tailles alloit de suite à sa destination sans être obligé de passer par les mains de différents receveurs qui, étant eux même supprimés, épargnerois les gros émoluments qui leur sont destinés.

troisièmement En suivant toujours ce point de vues, du désir qu'a Sa Majesté de contribuer au bonheur de ses peuples, on a lieu d'espérer qu'il jettera un coup d'œil sur les bannalités et autres servitudes de tout genre ; il est inconsevable que les seigneurs n'ayent point encore suivies l'exemple qu'en a déjà donné Sa Majesté dans ses domaines et on présume qu'il interviendra un acte d'autorité afin de faire cesser ces abus qui, d'un peuple libre, en fait un de cerf³.

quatrièmement Un emploi mieux placé des contributions faites pour les corvées seroit intéressant. Les fonds qui résultent de cette imposition devroient être dépensés dans les routes circonvoisinnent des contribuables dont les fonds resteroient en partie d'où ils sont sorties. On a vu avec plaisir commencer la route de Gisors par Étrépagny pour aller à Rouen, ce qui rendroit la communication du commerce facile entre notre province et la Picardie. Des convenances particulières ont interrompu ce travail ; on espéreroit qu'il seroit repris et nous apprenons avec surprise que les fonds qui restent à employer de l'année dernière et ceux à percevoir de l'année courante, sont destinés pour le pays de Bray et qu'il ne restera à celle d'Étrépagny qu'un simple entretien à ce qui est fait, ce qui est en pure perte pour la facilité

¹ Hameau d'Etrépagny depuis le 2 février 1809.

² en marge

³ Serf

du commerce car, à quoi bon 5 lieues⁴ de routes parfaites quand il reste 5 quarts de lieues inhabitables dans lequel trajet les voitures, pour dépasser, ouvrent le chemin de la largeur de trois routes dans les meilleures terres de la province, ce qui fait un tort considérable aux laboureurs riverains et occasionnent des pertes à la récolte, pertes précieuses surtout dans les circonstances actuelles.

Cinquièmement que la suppression totale des garennes⁵ est une chose essentielle tant par rapport aux grandes routes où souvent elles se trouvent plantées par abus jusque sur les crêtes des fossés, nuisent aux voyageurs, servent de retraites aux malfaiteurs, que parce que les gibiers de toutes espèces s'y réfugient et, de là, dévastent les campagnes et l'espérance des laboureurs. Le lapin surtout y fait des dégâts immenses et on en voit avec plaisir la destruction ainsi que celle des pigeons ou, du moins, un ordre de tenir ce dernier volatile enfermé pendant le temps de la moisson, c'est-à-dire depuis juin jusqu'à la clôture des semences.

Sixièmement qu'un grand royaume devant être regardé comme ne composant qu'une seule famille dont le Roy est le chef, tous les individus qui la composent doivent concourir au bien général, en conséquence il est donc de justice que la noblesse partage le fardeau des impositions dans les paroisses où ils ont du bien et c'est le vœu général.

Septièmement Les circonstances actuelles doivent faire connaître combien l'appas du gain conduit les hommes et les rend dur envers leurs semblables ; on ne manque certainement pas de bled et cependant *le malheureux*⁶ ne peut s'en procurer parce qu'il est monté à un prix extraordinaire. On croit qu'il seroit à propos de réprimer l'avidité en fixant un prix au bled eu égard à la récolte de chaque année.

Huitièmement La suppression des mécaniques pour filer le coton est encore très nécessaire en ce qu'elles enlèvent l'occupation des femmes et enfants de cette province ; une de ces mécaniques occupe au plus 7 à 8 personnes et retire le travail à 200 autres. Par ce moyen, le fil est tombé de prix au point qu'une fileuse de ce canton qui gagnoit 12 ou 15 sols par jour, en gagne à présent à peine 2. Il en résulte d'ailleurs de la perte pour le commerce ; il est reconnu que le fil à la main fait de meilleure étoffe et du double de durée. Il est vrai que l'apparence des étoffes du fil de la mécanique va de pair avec l'autre et qu'elle est moins chère, ce qui fait que le fabricant la préfère ; mais il trompe l'acheteur qui n'y trouve pas la même durée, ce qui fera perdre le crédit à nos fabriques.

Neufvièmement une meilleure administration dans les forêts du Roy seroit encore très désirable en ce que la gestion actuelle entrainera indubitablement la ruine totale des dites forêts et privera le peuple d'une ressource absolument nécessaire. Quinze années suffisent pour rétablir le mal qui règne depuis longtemps, mais s'il continue encore le même espace de temps, les ressources manqueront et il n'y aura plus de bois, ce qui peut détruire l'objection que l'on pourroit faire de l'augmentation actuelle des revenus de Sa Majesté, lesquels revenus cesseront avec l'espèce des bois.

Il y auroit encore quantités d'objets de réformes et sur lesquelles il seroit bon de réprimer les abus. Mais comme nous présumons que les villes y auront pourvu, nous attendrons avec confiance le résultat du grand travail qu'entreprend Sa Majesté ; toujours soumis avec respect, nous nous ferons gloire d'aimer la patrie, notre Roy et d'être français.

⁴ La lieue commune de France, ou lieue géographique, étoit de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises (4444 mètres et demi).

⁵ Lieu planté d'arbres.

⁶ en marge